



DEMANDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Principes de base :

Qu'il s'agisse d'un organisme, de l'initiative d'un individu ou d'une entreprise située sur le territoire de la Municipalité, un formulaire d'aide financière dûment complété est exigé lorsqu'il est question d'une subvention pour le fonctionnement, l'aide à la tenue d'activités ou la réalisation de projets spéciaux. Il existe deux moments pour faire une demande, soit annuellement lors de l'opération budgétaire de la Municipalité (normalement utilisé pour le fonctionnement des activités des organismes) et en tout temps pendant le reste de l'année pour des activités ou des projets ponctuels et structurants (mais selon le budget restant disponible). Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire pour des demandes de cotisation ou des dons (pour ce genre de demandes, elles sont adressées directement sur simple présentation d'une lettre). Dépendant de la nature de la demande d'aide financière, la Municipalité peut exiger une participation du demandeur, des documents complémentaires et la signature d'un protocole d'entente.

Pascal Binet, maire
Mis-à-jour 26 août 2024

Étapes lors d'une demande financière à la Municipalité :

- Se procurer le formulaire (site Internet de la Municipalité ou au bureau municipal).
- Compléter le formulaire en y joignant les documents suivants : états financiers, rapport d'activités, prévision budgétaire et relevé bancaire et un petit texte détaillant le projet ou la demande d'aide financière et les retombées dans la communauté.
- Signer la demande et retourner le tout (en y incluant tous les autres documents pour éviter des délais) par courriel à info@adstock.ca ou en se rendant directement au bureau municipal d'Adstock.
- Très important d'attendre un avis officiel de la Municipalité avant d'engager les premières dépenses et/ou de débiter les travaux.

Critères lors de l'analyse d'une demande d'aide financière :

- Tout organisme demandeur parrainé par la Municipalité ou dont le fonctionnement dépend en partie de la Municipalité doit déposer un rapport d'activités, ses états financiers et des prévisions budgétaires.
- Une contribution du milieu (autres sources de revenu non-municipal) peut être exigée tout dépendant et de la nature du projet. Cette contribution pourrait être en nature (aide technique, bénévolat, ...) ou en espèces (en argent) et sera déterminée lors de l'analyse.

Précisions dans le cheminement d'une demande d'aide financière :

- Le conseil municipal ou un comité consultatif étudiera la demande d'aide financière. Un avis écrit sera produit par la suite.
- Le demandeur peut devoir signer un protocole d'entente stipulant les clauses à respecter ainsi qu'un engagement à investir les sommes ce à quoi elles ont été octroyées et fournir tous documents complémentaires exigés par la Municipalité.
- Dans le cas où les dépenses ne sont pas réalisées en conformité avec la demande, la Municipalité ordonne l'arrêt des travaux et/ou des paiements et peut exiger le remboursement des montants versés et de remettre en état les lieux avant lesdits travaux aux frais du demandeur.
- Dépendant de l'importance du montant accordé et de la nature du projet, s'il s'agit d'un projet, une première tranche de financement de 33% des coûts admissibles du projet peuvent être versés au demandeur après la signature du protocole. Une deuxième tranche de financement équivalent à 33% des coûts admissibles peut être libérée seulement après le début des travaux et sur réception des factures. Sauf pour les projets environnementaux où 80% de l'aide est accordée au début du projet et 20% après la reddition de comptes.
- Dans le cas d'une réponse favorable, la Municipalité peut faire acheminer directement la totalité de l'aide financière ou décider de rembourser les montants correspondants que sur réception de pièces justificatives.
- Déposer, s'il y a lieu, une reddition de comptes à la fin du projet (bilan financier, l'ensemble des factures). La Municipalité atteste ainsi de la réalisation des travaux et vérifie les dépenses et verse la dernière tranche de financement le cas échéant.
- La Municipalité n'acceptera pas systématiquement les dépassements de coûts. Dans le cas où le projet s'est fait à coût moindre, la demande d'aide financière sera diminuée dans la même proportion.
- Le conseil municipal exige que soit mentionnée la contribution de la Municipalité à toute demande d'aide, don ou participation financière (ou au dit projet selon les exigences établies dans le protocole d'entente).



FORMULAIRE DEMANDE FINANCIÈRE

pour aider au fonctionnement annuel

pour réaliser un projet(s) en particulier

Nom de l'entité : _____

Personne responsable et coordonnées : _____

Budget annuel du comité : _____

Réserve ou fond cumulé à ce jour : _____

Coût total du projet : _____

Aide demandée à la municipalité : _____

Description du projet ou de l'activité : _____

Retombées du projet ou de l'activité dans la communauté : _____

L'aide municipale sert à :

Les activités de l'organisme sont-elles ouvertes à tous?

Oui Non

L'aide financière accordée à un organisme est dans un but de servir l'intérêt de la collectivité, dans le cadre d'un projet ou d'une activité, doit servir généralement à l'ensemble des citoyens de la Municipalité d'Adstock.

Les activités de l'organisme œuvrent au mieux-être de la communauté dans le ou les secteurs suivants :

Aînés Familles Jeunes Loisirs et culture Économie Communautaire

Environnement Tourisme/plein air Autres : _____

payer le loyer, l'électricité, autres frais d'opérations Oui Non Si oui, coût : _____

acheter du matériel Oui Non Si oui, coût : _____

payer des salaires Oui Non Si oui, coût : _____

Signature : _____ Date : _____

Réservé à l'administration municipale Approuvée Rejetée En attente de documents Nécessite un avis

Commentaires : _____
